



## Propriétaire place de parking

-----  
Par Louloumaga

Bonjour à tous,

J'ai acheté l'année dernier une place de parking dans une résidence comportant piscine, cours de tennis, salle de vie ping pong ...

Je paie actuellement des charges au même titre que n'importe quel copropriétaire. Je participe même au rénovation des cours de tennis, maintenance de la piscine etc...

Lors de l'achat j'ai acquis 3 bracelet pr accéder a la piscine ainsi qu'un badge pour les terrains de piscine, il etait donc admis qu'en achetant un parking j'avais tous les acces réglementaires.

Lorsque j'y suis retournée je m'aperçois que les bips d'accès : tennis et ping pong ont ete changés et je n'y aurait pas droit car il a etè décidé que les personnes n'ayant quun parking et non résident ne peuvent plus jouir de ces espaces.

Merci de me dire quels sont mes recours je vous prie.

Il n'y a eu aucun écrit et seulement de la dissuasion par téléphone .

-----  
Par ESP

Bonjour

En général, les accès à ces infrastructures sont effet réservés aux résidents

-----  
Par Louloumaga

Depuis des années cela n'était pas le cas .

J'ai toujours eu mon bip d'accès donc il y a eu une modification non officielle.

D'ou mon questionnement ici